



COMMUNE D'OPPEDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

(Conseil élu le 23 mars 2014)

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 11 Avril 2018 à 18 heures 30

Date de convocation : 05/04/2017

Conseillers présents : DEILLE Alain, GREGOIRE Jean, BETTEMBOURG Noëlle, CASTEAU Isabel, PAGES Jean Pierre, FERAUD Gérard, OLIVET Michelle, BUHON Claude, BAGNOL Laurence, BARDONNET Aurore, YUSTE Guillaume.

Absent(e) excusé(e) : BOSCH Martine qui donne pouvoir à Mme OLIVET

Absent(e) non excusé(e) : - MONE Virginie
- ALLEGRO Anne-Marie
- DEBATTISTA Hugo

1/ Désignation du secrétaire de Séance : OLIVET Michèle

2/ Observations sur le compte rendu de la réunion précédente

Aucune

3/ Compte rendu des réunions, des commissions et des syndicats

Mme CASTEAU : CA LMV :

- : Politique de la ville : Etude sur le PLH
- : GEMAPI : (ancien SIRCC) : 66 délégués dont 16 pour la CA LMV avec une participation en fonction du nombre d'habitants et de la longueur du cours d'eau. Mr GREGOIRE précise qu'il a participé à l'inauguration des travaux dans ce cadre effectués sur cavaillon. 6 personnes sont employées
- : Petite enfance : nombre de places sur l'ensemble de la CA LMV 380 places, avec 1000 enfants accueillis dont 10 enfants oppédois – un projet d'une nouvelle crèche devrait se faire sur cavaillon
- : Médiathèque : 8400 adhérents sur le territoire dont pour OPPEDE 300 et un nombre de prêts de 9565 (hors Ecole et accueil périscolaire) – proposition d'intervention d'une association de la commune « OPPEDE culture »
- : SIRTOM : Vote des CA 2017 et BP 2018, le projet de réaménagement de la déchetterie devrait s'élever à 725 000 €
- : SI CETOM : Présentation des CA2017 et BP 2018
- : CA LMV : présentation des CA 2017 et BP 2018

Mr GREGOIRE : S.C.O.T :

Rappel de l'avancement du SCOT suite à l'avis défavorable du Commissaire enquêteur

4/ Décisions de Monsieur le Maire prises au visa de la délibération 56/14 du 13/12/2014 portant délégation.

- **Décision N° 10/18 à 17/18 attribution du marché des travaux d'aménagement de la mairie (hors lot n°6 infructueux qui sera fait sur devis)**

5/ Renouveau des différentes locations pour occupation du domaine public

Monsieur le Maire présente les différentes occupations du domaine public et invite le conseil municipal à accepter le montant mis à jour et réindexé :

Carrières de Blacouve : pour mémoire 2016 : 9 449 m3 soit 18 527,30 €

2017 : 5 444 m3 soit une redevance de 13 544.25 pour 2017

Accepté à l'unanimité des membres présents

Et donne pour information suite à la délégation en date du n°56-14 du 13/12/2014, le montant des autres occupations du domaine public inférieures à 10 000 €

CARRIERES :

- Ribas de Petite Pierdeco: 4 473.61 € en 2017 **4 507.18 € pour 2018**

COMMERCES :

SCI PERSICOT : 2018 : 310.60 €	2017 : 307.36 €
Echaugnette : 2018 : 1 041.52 €	2017 : 1030.68 €
Bar du Vieil OPPEDE : 2018 : 1761.90 €	2017 : 1743.56 €
BILIATO : 2016 : 587.13 €	2017 : 581.02 € (Nouvelle terrasse)

FETE VOTIVE :

Bistro Poulivets (Fête Votive) 2018 : **En attente de decision** 2017 : 861.58 €

STATIONNEMENT :

CABROL Edmond : 2018 : **145.38 €** 2017 : 144.08 €

PARKING :

Parking Moïse : 2018 : **801.34 €** 2017 : 794.18 €

6/ Budget Primitif 2018 de la Commune (document consultable en mairie)

Section de Fonctionnement équilibrée à **1 753 075.00 €**

Section d'Investissement équilibrée à **849 450.00 €**

Programmes des investissements 2018 :

DEPENSES			
INTITULES	Restes à réaliser	Propositions Nouvelles	TOTAL DEPENSES
Eglise Notre Dame d'Alidon	169 024,00 €	976,00 €	170 000,00 €
Acquisition Petit Matériel	1 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Elaboration du PLU	2 900,00 €	3 600,00 €	6 500,00 €
Amégt rue des poulivets et place pommiers			
Rocher du portalet mise en sécurité			
Aménagement mairie mise aux normes (1ere T)	193 028,00 €	176 972,00 €	370 000,00 €
Aménagement Oppede le Vieux (étude)	19 500,00 €	10 500,00 €	30 000,00 €
Photocopieur Mairie		7 000,00 €	7 000,00 €
Remplacement Bornes Incendie		11 600,00 €	11 600,00 €
Tennis		60 000,00 €	60 000,00 €
Logiciel famille et location salle		5 700,00 €	5 700,00 €
Travaux Cantine		20 000,00 €	20 000,00 €
Décorations Noel		6 650,00 €	6 650,00 €
Voiries (trottoirs petit Coustellet 48000 €)		100 000,00 €	100 000,00 €
Tracteur Broyeur V.O.		4 000,00 €	4 000,00 €
Total Opérations	385 452,00 €	411 998,00 €	797 450,00 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS 2017 (Compte 1641)			52 000,00 €
Besoin de Financement 2017			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			849 450,00 €

A/ Affectation du résultat exercice 2017 et Vote du BP 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de la Commune de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la Commune de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **580 215.80 €**

DECIDE à l'unanimité d'accepter le BP 2018 d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT au 31 décembre 2017 : **580 215.80 €**

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)

Pour **518 508.09 €** au BP 2018

A l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) pour **61 707.71 €** au BP 2018

B/ Vote des taux d'imposition 2018

Monsieur le Maire propose de délibérer sur les taux d'imposition applicables en 2018 pour chacune des 3 taxes directes locales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les taux portés au cadre 12 (Taux Voté) de l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition 2018 »

Soit	:	*	Taxe d'habitation	10.95 %
		*	Taxe foncière (bâti)	15.65 %
		*	Taxe foncière (non bâti)	46.30 %

Monsieur le Maire rappelle que les taux sont inchangés depuis de nombreuses années

C/ Vote des subventions et participations aux associations locales et extérieures

Monsieur le Maire présente le détail du montant d'attribution des différentes subventions et participations pour l'année 2018

Après délibération, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte les montants d'attribution présentés par Monsieur le Maire pour les différentes subventions et participations aux associations locales et extérieures dont la liste sera jointe au BP 2018

D / Autorisation de demande de subvention

Monsieur le Maire propose de solliciter les différentes collectivités afin d'obtenir différentes subventions sur les projets d'investissement présentés dans le cadre du BP 2018

Le conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des collectivités pour les différents programmes d'investissement du BP 2018

7/ Affectation du résultat 2017 Assainissement et vote du BP 2018 (document consultable en mairie)

Section d'exploitation équilibrée à	173 433.00 €
Section d'Investissement équilibrée à	39 000.00 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion de l'assainissement (M49) de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 161 175.13 €

DECIDE à l'unanimité d'accepter le BP et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
EXCEDENT au 31 décembre 2016 : 161 175.13 €

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)
Pour 161 175.13 € au BP 2017

8/ Affectation du résultat 2017 Locaux Commerciaux et vote du BP 2018 (document consultable en mairie)

Section de fonctionnement équilibrée à **18 000 €**

Section d'Investissement équilibrée à **52 000.02 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif et le compte de gestion des locaux commerciaux de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 11 783.12 €

DECIDE à l'unanimité d'accepter le BP et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur)

Pour 11 783.12 € au BP 2018

9/ Affectation du résultat 2017 Parking V.O et vote du BP 2018 (document consultable en mairie)

Section d'Exploitation équilibrée à **61 000 €**

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu le compte administratif du Parking V.O. de l'exercice 2017.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de

10 973.05 €

DECIDE à l'unanimité d'accepter le BP et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent d'exploitation reporté (report à nouveau créditeur) pour 10 973.05 €

10/ Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le Maire rappelle à l'assemblée que le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 détermine la création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Ce régime indemnitaire a notamment pour objectif de :

- Récompenser les agents dont le travail donne satisfaction
- Valoriser la fonction occupée et le cas échéant la manière de servir,
- Reconnaître le niveau d'expertise et de responsabilité de chaque agent

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la [circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel](#),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP,

Le Maire propose à l'assemblée,

Article 1 : Bénéficiaires

Sont susceptibles de bénéficier du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
 - Les fonctionnaires stagiaires à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
 - Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou à temps partiel
- Les agents de droit privé ne bénéficient pas des dispositions prévues par la présente délibération.

Article 2 : Parts

Le RIFSEEP est composé de deux parts :

- une part fixe (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience professionnelle établie selon des critères définis dans le respect des plafonds déterminés par décret.
- une part variable (CIA) liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir en application des conditions fixées à l'entretien professionnel.

Il est proposé d'instaurer ces deux parts.

L'organe délibérant, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE : d'adopter le régime indemnitaire

CHARGE monsieur le maire d'effectuer sa mise en place

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

11/ Questions diverses

A/ Prolongation de l'adhésion au programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon pour 3 années au tarif de 2,10 €/habitant par an.

EXPOSE DES MOTIFS

Le Parc naturel régional du Luberon a inscrit dans sa Charte la nécessité d'accompagner les communes adhérentes dans des programmes de réduction des consommations d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.

Il propose depuis juillet 2009 un service mutualisé destiné à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques (réduction de la consommation, planification d'opérations nouvelles) : le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon).

Les communes adhérentes bénéficient de l'action de terrain d'un « conseiller énergie partagé », dont les tâches sont multiples, axées sur le conseil et l'accompagnement :

- Suivre et optimiser les consommations d'énergie sur le patrimoine des collectivités locales,
- Planifier et programmer les actions de maîtrise de l'énergie,
- Agir sur la performance énergétique des bâtiments pour réduire les consommations d'énergie,

- Optimiser l'éclairage public et limiter la pollution lumineuse,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Former, informer et sensibiliser les acteurs locaux publics et privés et la population (en collaboration avec le secteur associatif, dont l'Espace Information Energie du Luberon)

A l'issue de quatre années de travail de terrain, les résultats sont très satisfaisants.

Les économies financières et énergétiques sont notables, montrant ainsi la pertinence économique du dispositif. Au-delà de cet aspect « comptable », des bénéfices plus qualitatifs sont apparus au fil du temps (accompagnement technique des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe...).

Le constat est aujourd'hui qu'un tel service mérite d'être poursuivi, d'autant que le contexte actuel de forte hausse des prix de l'énergie va imposer toujours plus de rigueur dans la gestion de l'énergie et des fluides. De même, les choix techniques relatifs au patrimoine public, qu'il soit bâti ou d'éclairage extérieur devront toujours plus s'appuyer sur une réflexion de sobriété énergétique.

Vu, la délibération du 16/10/2010 approuvant l'adhésion au Programme SEDEL

Après en avoir présenté le contexte, Monsieur le Maire souligne auprès du conseil municipal l'intérêt de poursuivre l'adhésion au programme SEDEL du Parc du Luberon.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la prolongation de l'adhésion au programme SEDEL
- Charge Monsieur le maire de signer tout document relatif à ce dossier

12/ Informations diverses

A/ Remerciements divers

B/ Compteurs Linky : Monsieur le maire donne lecture de la réponse du SEV concernant la propriété des compteurs, Mr GREGOIRE regrette que la réponse ne soit pas très explicite.

C/ Epicerie : Monsieur le maire informe que la vente aux enchères des stocks et du mobilier qui n'appartenaient pas à la commune a été faite. La commune devrait récupérer les clés rapidement. Plusieurs candidatures pour la reprise ont été déposées.

D/ Personnel : Mr FERAUD demande pour le remplacement du personnel, monsieur le maire lui rappelle qu'il a été proposé de fonctionner sous contrat avec des entreprises pour cette année dans le Budget qui vient d'être présenté et de voir si cela peut convenir. Plusieurs devis seront à établir.

**La séance est levée à 20 heures 15
(3 Personnes dans la salle)**

Vu par Nous, Maire de la Commune d'Oppède pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A OPPEDE, le 12/04/2018

**Le Maire
Alain DEILLE**

**La Secrétaire de séance
Michèle OLIVET**